



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche de poste

|                                                          |                                     |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'emploi :</b>                            | <b>Catégorie statutaire / Corps</b> |
| Délégué(e) de la préfète pour la politique de la ville   | <b>A / Attaché</b>                  |
|                                                          | <b>Groupe RIFSEEP</b>               |
| <b>Domaine(s) fonctionnel(s)</b>                         |                                     |
| Élaboration et pilotage des politiques publiques         |                                     |
| <b>Emploi(s) type / Code(s) fiche de l'emploi-type</b>   |                                     |
| Cadre chargé de la coordination et du pilotage - EPP008A |                                     |

### Localisation administrative et géographique / Affectation

Préfecture du Puy-de-Dôme - 18 boulevard Desaix – 63 000 CLERMONT-FERRAND

### Vos activités principales :

La politique de la ville est conduite, dans le Puy-de-Dôme, à l'échelle de deux territoires :

- la métropole clermontoise :  
Clermont Auvergne Métropole (CAM) pilote un contrat de ville qui concerne les communes de Clermont-Ferrand (5 quartiers prioritaires de la politique de la ville : Quartiers nord, La Gauthière, Centre, Saint-Jacques et Fontaine du Bac) et de Cournon-d'Auvergne (1 QPV), soit un total de 24 071 habitants, avec deux quartiers en zone de sécurité prioritaire (Saint-Jacques et Les Vergnes) et trois quartiers ANRU d'intérêt national, éligibles au NPNRU (Saint-Jacques, Les Vergnes et La Gauthière).
- la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne :  
Thiers Dore et Montagne (TDM) pilote un contrat de ville à l'échelle de la seule ville chef-lieu d'arrondissement, Thiers, avec un QPV unique constitué d'un quartier ANRU d'intérêt régional (Centre ancien) et un quartier Les Molles-Cizolles, soit un total de 3 828 habitants. L'animation de proximité est essentiellement le fait de la sous-préfecture.

Le délégué de la préfète sera appelé à intervenir de façon dynamique et quotidienne sur ces deux territoires, en appui aux sous-préfets d'arrondissement territorialement compétents.

Activités principales :

- Assurer la représentation de la préfète et des sous-préfets dans les différents dispositifs et instances locales de la Politique de la ville ainsi qu'à l'occasion des manifestations et événements organisés dans les quartiers (il peut être amené dans ce cadre à rédiger des notes et des discours) ;
- Assurer, à l'échelle des quartiers prioritaires, le suivi de la mise en œuvre des contrats de ville et des conventions de rénovation urbaine élaborés avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les acteurs associatifs.., ;
- Participer à l'évaluation in itinere des contrats de ville, à la rédaction de regards de l'État et à l'élaboration de nouvelles contractualisations de la Politique de la ville aux côtés du chef du bureau de la Politique de la ville ;
- Contribuer à l'émergence, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions conduites ou suivies par les porteurs de projets et les partenaires de l'État dans le cadre des contrats de ville : GUSP, conventions d'exonération de TFPB (pilotage des bilans annuels notamment) ;
- Coordonner, à l'échelle des quartiers prioritaires, les dispositifs et outils spécifiques de la politique de la ville : adultes-relais, FONJEP, E2C, EPIDE, programmes de réussite éducative (PRE), expérimentation cités éducatifs, cordées de la réussite, internat d'excellence, écoles ouvertes, ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), ateliers santé ville, conseil local en santé mentale (CLSM), CISPD, entrepreneuriat quartiers 2030...
- Exercer une fonction de veille active et d'alerte sur la situation économique, sociale et sécuritaire dans les quartiers prioritaires ;
- Veiller à la mise en cohérence des interventions des différents services de l'État à l'échelle des quartiers ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension « quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les politiques publiques de droit commun : mobilisation des crédits de droit commun, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, valeurs de la République, service public de l'emploi de proximité/CLPE...

Dans le département du Puy-de-Dôme, le Délégué de la Préfète est titulaire d'une lettre de mission préfectorale. Son intervention s'inscrit dans la droite ligne de l'instruction interministérielle du 21 avril 2017 relative à l'amélioration des conditions d'exercice des missions de délégué du Préfet et de l'instruction du 18 mars 2024 relative à l'évolution de leurs missions :

- affirmer la présence de l'Etat dans les quartiers (représentation du corps préfectoral) ;
- être l'interlocuteur au quotidien des chefs de projets et du monde associatif ;
- contribuer à la prévention de la délinquance et à l'amélioration des relations entre les forces de sécurité et la population ;
- participer à la prévention de la radicalisation et à la promotion des valeurs de la République, notamment l'égalité Femmes/Hommes ;
- œuvrer en faveur de la mobilisation du droit commun des signataires du contrat de ville et de son évaluation ;
- veiller à la mobilisation efficiente des crédits spécifiques Ville (P147), notamment lors de l'élaboration de la programmation annuelle de la Politique de la ville
- porter un regard sur le lien entre les besoins des quartiers et l'action des services de l'Etat.

Il participe à la définition du programme annuel de contrôle et aux opérations de contrôles des porteurs subventionnés et des postes d'adultes-relais, en binôme avec le bureau Politique de la Ville (SCPPAT).

Poste éligible au télétravail : ☐ Oui ☒ Non

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Contact avec les élus et les habitants

Représentation de l'autorité préfectorale

Forte réactivité

Disponibilité sur des horaires atypiques

Prime de délégué du préfet variable en fonction de la qualité du service rendu

**Vos compétences principales mises en œuvre**

| Connaissances techniques                                                           | Savoir-faire                                                         | Savoir-être                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Connaître l'environnement professionnel /<br>/ niveau expert - à acquérir          | Savoir s'organiser<br>// niveau expert - requis                      | Savoir s'adapter<br>/ niveau expert - requis                     |
| Avoir des compétences budgétaires et comptables / à acquérir - niveau maîtrise     | Savoir travailler en équipe // niveau maîtrise - requis              | Avoir le sens des relations humaines<br>/ niveau expert - requis |
| Avoir des compétences juridiques /<br>/ niveau maîtrise - à acquérir               | Savoir analyser<br>/ niveau expert - requis                          | Savoir communiquer<br>/ niveau maîtrise - requis                 |
| Avoir des compétences en informatique -bureautique // niveau maîtrise - à acquérir | Savoir appliquer la réglementation<br>/ niveau pratique - à acquérir | S'exprimer oralement<br>/ niveau maîtrise - requis               |
|                                                                                    | Avoir l'esprit de synthèse<br>/ niveau expert - requis               |                                                                  |
|                                                                                    | Savoir rédiger<br>/ niveau maîtrise - requis                         |                                                                  |

Autres : À sa prise de poste, le délégué de la Préfète devra suivre le cursus de formation dédié mis en œuvre par l'ANCT.

**Votre environnement professionnel**

• **Activités du service**

Déclinaison de la feuille de route présidentielle et gouvernementale pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

• **Composition et effectifs du service**

/

• **Liaisons hiérarchiques**

- Préfète de département

- Secrétaire général

- **Liaisons fonctionnelles**

- Services de l'État : ministère en charge de la Ville, DGCL, ANCT, SGAR, DREETS/DETS, préfecture (Directeur de cabinet, Sous-préfet de Thiers, chef du SCPPAT, chef du bureau PV), DSDEN, France travail, DDT, ARS, DRAC...
- Collectivités territoriales : élus, équipes-projet, directions métiers, agence d'urbanisme Clermont massif central
- Autres acteurs : porteurs de projets, associations, acteurs économiques et sociaux, habitants, Labo-cités...

**Durée attendue sur le poste :** trois ans

**Vos perspectives :**

Enrichissement du volet sociétal du métier. Parcours valorisable en interministériel et dans votre corps d'origine.

Ce poste offre l'opportunité à son titulaire de prendre une part active et valorisante à la mise en œuvre de la Politique de la ville, expression de la solidarité nationale, dans le département.

Contribution à la déclinaison territoriale d'une importante politique interministérielle et partenariale, susceptible d'être valorisée dans le cadre d'un parcours professionnel (examen professionnel, concours interne...). Développement de compétences transversales et variées.

**Qui contacter :**

Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète du Puy-de-Dôme  
04 73 98 63 04 – [pref-secretariat-prefet@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@puy-de-dome.gouv.fr)

M. Jean-Paul VICAT, Secrétaire général de la Préfecture  
04 73 98 62 01 - [pref-secretariat-sg@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-sg@puy-de-dome.gouv.fr)